

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 14 novembre 2023
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	19 + 7 pouvoirs	06 novembre 2023	07 novembre 2023

N° délibération	Objet
2023-068	Modification du règlement du service de collecte des déchets ménagers

Le quatorze novembre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Josiane GUINVARC'H
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Jean-Yves BROUSTAL à Mickaël TOULLEC, Philippe ROBERT DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND à Eric PRIGENT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Gérard TOSSER, Maryvonne LE GUILLOU à Jean-Yves CRENN

Excusés : Barbara PERRON, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la délibération du 28 novembre 2017 et du 20 décembre 2022 adoptant et modifiant le règlement du service de collecte des déchets ménagers faisant suite à la prise de compétence au 01 janvier 2017
Considérant la nécessité de faire évoluer le règlement parallèlement à l'évolution du service et de ses activités

Considérant la proposition de règlement élaboré par la commission déchets ménagers

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le nouveau règlement de service de collecte des déchets ménagers présenté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

- Adopte le règlement de service de collecte des déchets ménagers tel qu'annexé à la présente délibération
- Dit que le règlement du service de collecte des déchets ménagers s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes à compter du 01 janvier 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a cursive name.